

Liberté Égalité Fraternité Envoyé en préfecture le 18/10/2023

Reçu en préfecture le 18/10/2023

Publié le

ID : 046-200092138-20231011-2023101108-DE

FINANCES PUBLIQUES

Direction générale des Finances publiques Centre des Finances publiques de SAINT-CERE

4 Place BOURSEUL 46400 SAINT-CERE Téléphone : 05 65 38 17 78

Mél.: t046024@dgfip,finances,gouv,fr

POUR NOUS JOINDRE:

Jours et heures d'ouverture : Réception : (avec ou sans RDV) Affaire suivie par : Josette GOYETCHE

Téléphone :05 65 38 17 79

Saint-Céré, le 07/09/2023

Objet : Avis du comptable public sur la mise en œuvre du droit d'option pour adopter le référentiel M57

Monsieur le Président,

En application du décret n° 2015-1899 du 30 décembre 2015, je donne un accord de principe sur l'adoption du référentiel M57 par droit d'option pour le SYNDICAT MIXTE de la DORDOGNE MOYENNE et de la CERE AVAL à compter du 1^{er} janvier 2024.

Dans le cadre de ce changement de référentiel, je me permets d'appeler votre attention sur les points suivants :

- le changement de nomenclature ne peut intervenir qu'à compter du 1^{er} janvier suivant la date de la délibération par laquelle la collectivité applique son droit d'option pour le référentiel M57 ;
- l'option pour le référentiel M57 implique l'adoption du référentiel pour vos budgets annexes administratifs, les budgets SPIC demeurant régis par l'instruction budgétaire et comptable M4.

En application des dispositions de l'article 1^{er} du décret n°2005-1899 pré-cité, le présent avis est joint au projet de délibération.

Je me tiens à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

La Trésorière

Josette GOYETCHE Inspectrice Divisionnaire des Finances Publiques